Zone Loisir Montérégie Inc.

États Financiers

31 mars 2025

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1 – 3

ÉTATS FINANCIERS

- Résultats 4
- Évolution de l'actif net 5
- Bilan 6
- Flux de trésorerie 7

NOTES COMPLÉMENTAIRES 8 – 12

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Charges de fonctionnement Annexe

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Zone Loisir Montérégie Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Zone Loisir Montérégie Inc.**, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[1]

BCGO sencrl.

Vaudreuil-Dorion,
Le 20 mai 2025

[1] Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur		
- PAFLPH Volet 1 et 2 (note 6)	**1 176 738 $**	1 153 189 $
- Fonctionnement	**378 230**	358 864
Emploi-Québec	**25 860**	24 826
Projet Population active		
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	**9 500**	9 310
Projet Circonflexe		
- Loisir et Sport Montérégie	**47 855**	-
Activités	**44 130**	38 787
Cotisations	**12 435**	12 245
Intérêts	**33 360**	30 035
	1 728 108	1 627 256
Charges		
PAFLPH Volet 1 et 2 - Remises de l'exercice	**1 176 776**	1 153 984
Population active	**9 284**	9 318
Circonflexe	**47 894**	-
Frais - CAL	**314**	56
Fonctionnement (Annexe)	**396 847**	355 991
	1 631 115	1 519 349
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**96 993 $**	107 907 $

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Affecté (note 9)	Non affecté	**2025 Total**	2024
SOLDE AU DÉBUT	- $	788 178 $	**788 178 $**	680 271 $
Excédent des produits sur les charges	-	96 993	**96 993**	107 907
Création des réserves :				
- Ressources humaines	289 500	(289 500)	-	-
- Ressources matérielles	84 000	(84 000)	-	-
- Événements de loisirs régionaux	120 000	(120 000)	-	-
- Avantages aux membres	159 000	(159 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	652 500 $	232 671 $	**885 171 $**	788 178 $

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

BILAN

au 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**22 766 $**	15 863 $
Compte Avantage entreprise	**812 583**	821 773
Débiteurs (note 3)	**4 635**	4 233
Subventions à recevoir (note 4)	**108 636**	1 925
Frais payés d'avance	**1 109**	1 674
	949 729 $	845 468 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 5)	**58 223 $**	49 072 $
Produits perçus d'avance	**6 335**	5 185
Apports reportés (note 6)	**-**	3 033
	64 558	57 290
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 9)	**652 500**	-
Non affecté	**232 671**	788 178
	885 171	788 178
	949 729 $	845 468 $

_____, administrateur

_____, administrateur

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	**1 585 751 $**	1 590 880 $
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	**(1 621 399)**	(1 501 916)
Intérêts reçus	**33 361**	30 035
	(2 287)	118 999
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la dette à long terme	**-**	(40 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(2 287)**	78 999
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 7)	**837 636**	758 637
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)	**835 349 $**	837 636 $

1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Zone Loisir Montérégie Inc., est un organisme constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu. Il a pour objectif de promouvoir le développement du loisir pour les personnes handicapées.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Comptabilisation des activités, des cotisations et des intérêts

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits selon l'année de référence. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût ou au coût après

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise, des clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer (à l'exception des sommes à remettre à l'État) et de la dette à long terme.

3- DÉBITEURS

	2025	2024
Clients	**- $**	383 $
Taxes à la consommation	**4 635**	3 850
	4 635 $	4 233 $

4- SUBVENTIONS À RECEVOIR

Loisir et Sport Montérégie	**11 964 $**	- $
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	**94 558**	-
Emploi-Québec	**2 114**	1 925
	108 636 $	1 925 $

5- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Fournisseurs	**22 223 $**	16 709 $
Salaires et vacances à payer	**32 499**	29 112
Sommes à remettre à l'État	**3 501**	3 251
	58 223 $	49 072 $

6- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	Solde au 31 mars 2024	Encaissés	Constatés à titre de produits	**Solde au 31 mars 2025**
PAFLPH, Volet 1	560 $	1 137 954 $	1 138 514 $	- $
PAFLPH, Volet 2	2 473	35 751	38 224	-
	3 033 $	1 173 705 $	1 176 738 $	- $

7- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les trésorerie et équivalent de trésorerie se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires. Les trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants:

	2025	2024
Encaisse	**22 766 $**	15 863 $
Compte Avantage entreprise	**812 583**	821 773
	835 349 $	837 636 $

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2025.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les clients et la subvention à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont la réception finale est raisonnablement assurée en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de variation de la juste valeur. En date du 31 mars 2025, l'organisme a un compte Avantage entreprise, portant intérêt au taux de 2,65 % (3,35 % en 2024), disponible en tout temps.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

9 - ACTIF NET AFFECTÉ

Au cours du présent exercice, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter divers montants à des fins particulières telles que présentées à l'état de l'évolution de l'actif net. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Le tableau ci-dessous présente le détail du solde de l'actif net affecté.

Échéances	Ressources humaines	Ressources matérielles	Événements de loisirs régionaux	Avantages aux membres	**2025**	2024
Mars 2026	96 500 $	28 000 $	40 000 $	53 000 $	**217 500 $**	- $
Mars 2027	96 500	28 000	40 000	53 000	**217 500**	-
Mars 2028	96 500	28 000	40 000	53 000	**217 500**	-
	289 500 $	84 000 $	120 000 $	159 000 $	**652 500 $**	- $

10- ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail d'une durée de cinq ans se terminant le 31 août 2027, avec une option de renouvellement de cinq années additionnelles. Le loyer de base annuel sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour un minimum de 2 % par année. Les paiements de base annuels nets pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit:

2026	2027	2028
14 840 $	15 137 $	6 422 $

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

Annexe

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	**291 938 $**	265 744 $
Frais d'activités	**29 737**	6 812
Loyer	**16 876**	13 099
Frais de déplacements et de repas	**6 368**	7 708
Formation en accompagnement	**15 615**	10 779
Honoraires professionnels	**18 223**	18 237
Télécommunications	**2 975**	2 971
Frais de bureau	**5 465**	1 199
Site web	**364**	21 506
Assurances	**634**	280
Frais d'administration	**4 319**	2 435
Support et matériel informatique	**4 333**	5 221
	396 847 $	355 991 $